

DECISION MUNICIPALE
N° 23 106

1-1

Objet : AVENANT N°2 « MARCHÉ DE TRAVAUX DE FOURNITURE ET MISE EN ŒUVRE DE MENUISERIES ALUMINIUM AVEC STORES ENROULEURS EXTERIEURS TISSU POUR LE GROUPE SCOLAIRE MIRABEAU DE LA VILLE DE TOURNEFEUILLE - MARCHÉ : 22 -33 TECH

➤ **LOT UNIQUE – MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM AVEC STORES**

• **Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-4^e et L 2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé,

VU l'article R. 2194-2 du code de la commande publique,

VU règlement local des marchés publics adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

VU la proposition d'avenant ci annexée,

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir les travaux supplémentaires de l'entreprise SMAP 8 Rue Jean Grandjean – ZI Thibaud 31100 TOULOUSE

Avenant N°2 d'un montant de 2 035.00 € HT (soit 2 442.00 € TTC)

concernant le lot Unique du marché cité en objet qui porte son montant global à 310 735.00 € HT (soit 372 882,00 € TTC)

ARTICLE DEUX : de signer l'avenant correspondant ainsi que les pièces annexes.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,
FAIT A TOURNEFEUILLE,
Le 20 Octobre 2023

Le Maire,
Dominique Fouchier

